

## XXXV—DIVERS

348	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	500 00
349	Pour aider à supprimer la traite des blanches.. . . . .	2,500 00

## X—PENSIONS

71	Pension annuelle à partir du 1er avril 1927, basée sur la pension aux veuves, aux termes des Statuts concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, à Mme Letitia Kennedy, veuve de feu l'inspecteur G. W. Kennedy, décédé le 14 juillet 1922, avant l'adoption de la loi, Chap. 66, 1924.. . . . .	423 50
72	Augmentation, à partir du 1er avril 1927, de la pension annuelle de \$962.50 accordée aux termes de l'article 51 du chapitre 91, Statuts refondus de 1906—à Mme Caroline Elizabeth McIllree, veuve du feu commissaire adjoint J. H. McIllree, de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, décédé le 17 mai 1925, cette pension devant être portée à \$1,303.75 par année, montant auquel elle aurait eu droit si elle avait été éligible alors suivant l'augmentation des pensions de la Gendarmerie accordée par la loi chapitre 24, 15-16, George V, loi portant modification de la Loi concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada.. . . . .	341 25
83	J. B. Allan.. . . . .	1,000 00
84	Pension à la Gendarmerie à cheval aux Vol. de Prince-Albert et aux Police Scouts relat. à la rébellion de 1885.. . . . .	973 56
85	Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service—	
	Mme Mary Emma Bossane.. . . . .	457 50
	Mme Margaret Johnston Brooke.. . . . .	823 55
	Mme Margaret Cox.. . . . .	501 75
	Mme Elizabeth Fitzgerald.. . . . .	525 00
	Mme Mabel Forbes.. . . . .	411 75
	Mme Myrtle L. Richards.. . . . .	756 00
	Mme Amy Lillian Searle.. . . . .	408 09
	Mme Elizabeth Willmet.. . . . .	54 90

## PENSIONS

456	Pour payer à partir du 1er avril 1926 une pension annuelle basée sur une pension de veuve en vertu des Statuts de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, à Mme Letitia Kennedy, veuve de feu l'inspecteur G. W. Kennedy, décédé le 14 juillet 1922, avant l'adoption du chap. 66, 1924.. . . . .	423 50
457	Pour pourvoir à une augmentation à partir du 18 mai 1925 de la pension annuelle de \$962.50 accordée en vertu de l'art. 51, chap. 91, Statuts révisés 1906, tels que modifiés, à Mme Caroline Elizabeth McIllree, veuve de feu l'ancien commissaire adjoint J. M. McIllree, de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, décédé le 17 mai 1925, ladite pension devant être augmentée jusqu'à \$1,303.75 par année, montant auquel elle aurait eu droit dans le cas de son éligibilité du fait de l'augmentation	